

BPIFRANCE ENTREPRISES AVENIR 1

**Une solution d'investissement long terme
pour les particuliers leur permettant d'investir
aux côtés de Bpifrance**



Bpifrance Entreprises Avenir 1 (le « Fonds ») est un Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) géré par Bpifrance Investissement et destiné notamment aux contrats d'assurance vie et de capitalisation, aux comptes titres, aux PEA-PME et également éligible aux Plans d'Épargne Retraite (PER).

Date d'agrément : 31/03/2023 et numéro d'agrément : FCR20230008 - **Article 8 SFDR***

Ce document est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au règlement et au document d'informations clés pour l'investisseur (DIC PRIIPS) du Fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Votre investissement est bloqué pendant une durée de dix (10) ans suivant le premier jour de la Période de Souscription soit jusqu'au 19/04/2033. Nous attirons votre attention sur le fait que la durée de vie du Fonds pourrait s'étendre jusqu'à 12 ans maximum.

Il est rappelé que conformément à l'article L. 214-28 VII du CMF, les porteurs de Parts ne peuvent demander le rachat de celles-ci avant l'expiration de la Période de Blocage des rachats. Au terme de cette période, les porteurs de Parts peuvent exiger la liquidation du Fonds si leurs demandes de remboursement n'ont pas été satisfaites dans le délai d'un an.

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la profitabilité, aux retours et bénéfiques sur cet investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

L'investisseur est notamment exposé aux risques suivants : risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance.

* Le règlement «Sustainable Finance Disclosure Regulation» (SFDR) définit une classification des fonds de capital investissement.

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de dix (10) ans suivant le premier jour de la Période de Souscription soit jusqu'au 19/04/2033 sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Nous attirons votre attention sur le fait que la durée de vie du Fonds pourrait s'étendre jusqu'à 12 ans maximum. Un investissement dans le Fonds ne convient pas à un investisseur qui souhaiterait sortir du Fonds pendant cette durée de 10 ans. Passé cette période de dix (10) ans, les souscripteurs ont la possibilité de demander le rachat de leurs parts dans les conditions prévues à l'Article 10.4 du règlement.

Le Fonds est principalement investi dans des entités non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par Bpifrance Investissement. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

La souscription dans le Fonds concerne uniquement la souscription et détention de parts du Fonds (FCPR) et non d'un actif

sous-jacent donné détenu par le Fonds, tel que des parts d'autres placements collectifs ou des actions d'une société.

Le document contient des mentions relatives aux performances anticipées potentielles du Fonds (Taux de rendement interne/TRI). Les performances présentées sont une estimation des performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur d'un investissement et/ou aux conditions actuelles ; ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez des parts du Fonds. Ces hypothèses ne constituent en aucun cas un engagement de Bpifrance Investissement concernant la performance finale qui sera effectivement réalisée par le Fonds.

Cette performance cible est nette de tout frais et/ou commission supportés par le Fonds mais avant, le cas échéant, (i) tout frais et/ou impôt et/ou charge lié aux éventuels supports d'investissement utilisés par les porteurs de parts (PEA-PME, plan d'épargne retraite, contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et (ii) tout prélèvement fiscal et social applicable à chacun des porteurs de parts en fonction de sa situation personnelle, laquelle est susceptible d'évoluer au cours du temps, et de la catégorie de parts qu'il détient dans le Fonds.

Il est par ailleurs rappelé aux souscripteurs que l'investissement dans le Fonds comporte des risques, dont certains sont énumérés ci-dessous. L'indicateur de risque du Fonds a une notation de 6 (sur une échelle dont la cotation la plus élevée est de 7).

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Le Fonds n'est pas un fonds de capital investissement à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi par les porteurs de parts ne leur soit pas restitué.

RISQUE DE LIQUIDITÉ DES ACTIFS

Le Fonds investira dans des fonds de capital investissement, eux-mêmes investis principalement dans des entreprises non cotées. Les titres que le Fonds détient sont peu ou pas liquides et sont difficiles à céder.

RISQUE DE PERFORMANCE

Les objectifs d'investissement expriment un résultat escompté, mais il n'existe aucune garantie qu'un tel résultat sera atteint. En fonction des conditions de marché et de l'environnement macroéconomique, les objectifs d'investissement peuvent devenir plus difficiles à atteindre.

RISQUE DE VALORISATION

Il peut être difficile de trouver des références de prix appropriées en ce qui concerne les investissements non cotés. Cette difficulté peut avoir un impact sur la valorisation du portefeuille détenu par le Fonds.

Cette liste des risques n'est pas exhaustive, vous êtes donc invités à vous référer aux informations relatives aux risques de l'investissement dans le règlement du Fonds **Bpifrance Entreprises Avenir 1.**

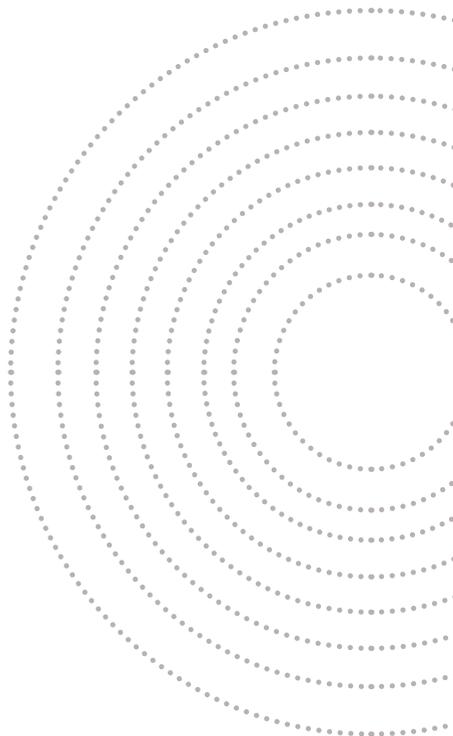
CONTACT

Bpifrance Investissement

Notre service client, opéré par Tylia Invest, est joignable soit par email à l'adresse suivante :

fonds-bpifrance@tyliainvest.com

soit par téléphone au **01.83.62.80.12**





**LE CAPITAL
INVESTISSEMENT**
**UN OUTIL POUR FINANCER
LES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES**

1.1 COMMENT LES ENTREPRISES PEUVENT-ELLES SE FINANCER ?

Une entreprise dispose de plusieurs options pour se financer, notamment :

LA BOURSE, au travers de la levée de fonds sur un marché coté ce qui implique l'ouverture de son capital, souvent à un nombre élevé de nouveaux actionnaires.

UN PRÊT, auprès des établissements de crédit en échange d'une somme donnée et du remboursement avec intérêts, sans que cela implique généralement l'ouverture de son capital.

LE CAPITAL INVESTISSEMENT, la levée de fonds auprès d'investisseurs privés fonds de « *private equity* », des investisseurs institutionnels ou des gérants de patrimoine, avec généralement l'ouverture de leur capital à un nombre limité de nouveaux actionnaires.

Ces différentes options entraînent souvent des changements profonds dans le fonctionnement de ces entreprises en termes de stratégie ou dans leur structure financière.

Le mode de financement représente donc une décision stratégique qui peut fortement influencer leur avenir, notamment en termes de croissance.

1.2 LE CAPITAL INVESTISSEMENT : UN CAPITAL PATIENT ET ACTIF

En France, le capital investissement est une industrie encadrée où de nombreux fonds de capital investissement opèrent afin d'acquérir une partie du capital des entreprises, en espérant un rendement financier au terme de leur investissement (5,5 ans en moyenne en 2019⁽¹⁾) lors d'une cession de leurs participations.

D'une part, la relative longue période de détention des fonds de capital investissement prouve le caractère « patient » des fonds de capital investissement qui adoptent une stratégie d'investissement sur le long terme.

D'autre part, en échange d'apport de fonds propres, ces entités prennent une participation « minoritaire » ou « majoritaire » dans le capital de ces sociétés.

⁽¹⁾ Source : Etude eFront « *Exit Environment in 2020 and evolution of holding periods* », 2020. Cette étude eFront se fonde sur l'analyse de 7 000+ fonds de private equity.

Cette entrée dans le capital se traduit, le plus souvent, par une participation active au sein du conseil d'administration, organe de contrôle de ladite société, qui définit par exemple la stratégie, nomme les futurs dirigeants ou contrôle les comptes. Ainsi, les fonds de capital investissement représentent généralement un actionnaire engagé qui, au-delà du financement, peut partager son expérience et conseiller les dirigeants de ces sociétés dans de nombreux domaines.

Associés au capital et souvent à la prise de décisions des entreprises qu'ils accompagnent, ces fonds de capital investissement partagent donc les risques liés à la performance de ces entreprises.

Les investisseurs de ces fonds de capital investissement risquent une perte totale ou partielle du montant qu'ils ont investi. Pour diminuer ce risque, les fonds de capital investissement cherchent à «diversifier leurs portefeuilles», c'est-à-dire qu'ils prennent des participations dans plusieurs sociétés, par exemple, de tailles et de secteurs d'activités variés.

Bpifrance Entreprises Avenir 1 est un produit financier qui a vocation à créer un lien entre les investisseurs particuliers et les entrepreneurs, via des investissements dans des fonds de capital investissement qui financent des sociétés non cotées.

Vous voulez en savoir plus sur le capital investissement ?

[Rendez-vous sur notre site](#)



BPIFRANCE
UN PARTENAIRE
RECONNU PAR LES
ENTREPRENEURS
FRANÇAIS



Depuis 10 ans, le groupe Bpifrance⁽¹⁾ (« Bpifrance ») finance et accompagne les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie, en aide à l’innovation et en fonds propres (investissement). Ce faisant, Bpifrance agit en appui des politiques publiques conduites par l’État et les Régions.

Bpifrance accompagne les entreprises sur le long terme dans leurs projets de développement, de transition écologique et énergétique⁽²⁾, d’innovation et à l’international.

Bpifrance Investissement figure parmi les plus importantes sociétés de gestion en France avec 50 milliards d’euros d’actifs sous gestion⁽³⁾, plus de 250 investisseurs professionnels et un fort ancrage dans les territoires avec 53 implantations régionales.



EN SAVOIR PLUS SUR BPIFRANCE

- [Nos missions en détail](#)
- [Bpifrance, un acteur de la transition écologique et énergétique](#)
- [Bpifrance Inno Génération : le plus grand rassemblement business d'Europe](#)

⁽¹⁾ Le groupe Bpifrance désigne toute personne morale et/ou entité (i) contrôlée directement ou indirectement par Bpifrance S.A. ou (ii) conseillée ou gérée par une personne morale contrôlée directement ou indirectement par Bpifrance S.A.

⁽²⁾ En septembre 2020, Bpifrance et la Banque des Territoires ont lancé un Plan Climat commun 2020 / 2024 de près de 40 Md€. Ce plan vise simultanément les projets de transition verte des entreprises et des acteurs publics des territoires. La mobilisation du groupe Bpifrance est détaillée dans sa stratégie d’investissement ESG sur bpifrance.fr/nous-decouvrir/nos-engagements.

⁽³⁾ Bpifrance Investissement est la société de gestion du groupe, rapport annuel 2022.

⁽⁴⁾ Rapport d’activité de Bpifrance 2022.

2.2 L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT EN FONDS DE FONDS

26 **PROFESSIONNELS DÉDIÉS À L'INVESTISSEMENT**
RÉPARTIS PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT ET GÉOGRAPHIE

- LES STARTUPS FRANÇAISES ET INTERNATIONALES (INNOVATION)
- LES PME/ETI FRANÇAISES ET INTERNATIONALES (CAPITAL DÉVELOPPEMENT)
- ET LES STARTUPS/PME/ETI RÉGIONALES

25⁽¹⁾
ANNÉES
D'EXPERTISE

17 Md€
D'ACTIFS SOUS GESTION
DONNÉES 2022

+ 5 000 ENTREPRISES
DANS LES PORTEFEUILLES
DES FONDS INVESTIS

+ 550
FONDS DE CAPITAL
INVESTISSEMENT
PARTENAIRES

EN SAVOIR PLUS ICI :

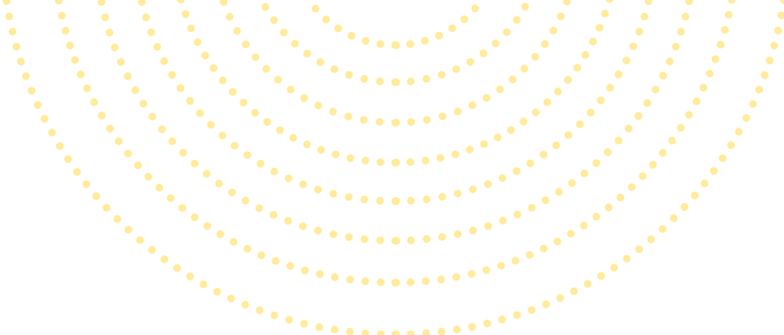
www.bpifrance.fr/nos-solutions/investissement/investissement-expertise

⁽¹⁾ En 1998 création de CDC PME, qui deviendra CDC Entreprises en 2012, création de la Banque publique d'investissement par la loi du 31 décembre 2012 : OSEO, CDC Entreprises et FSI se joignent pour former Bpifrance.



**NOTRE
PROPOSITION
D'INVESTISSEMENT**

**INVESTIR ENSEMBLE DANS
LES ENTREPRISES FRANÇAISES
ET EUROPÉENNES
NON COTÉES**



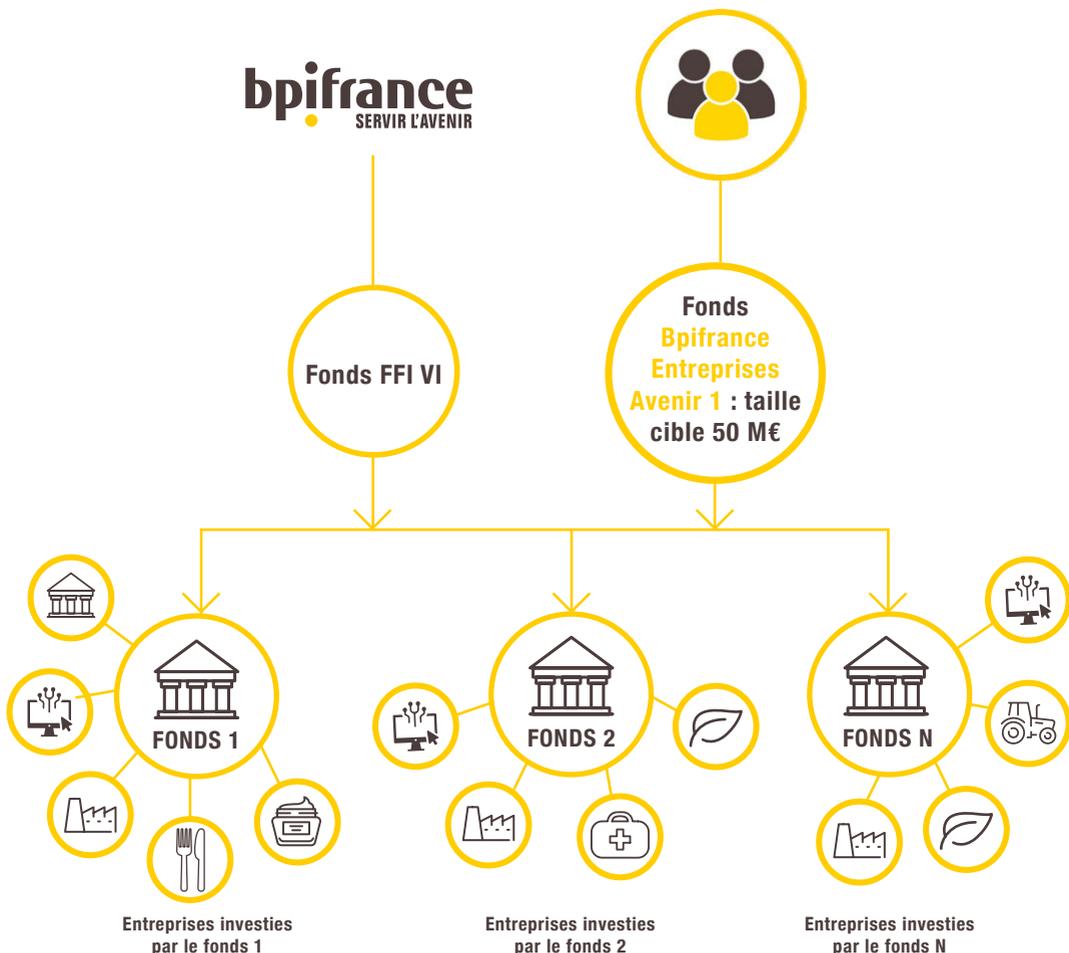
Bpifrance Entreprises Avenir 1 investira de manière indirecte dans des entreprises françaises et européennes non cotées *via* des fonds de capital investissement. Avec ce Fonds, Bpifrance vous permet donc de bénéficier de l'expérience de son équipe d'experts spécialisée dans des fonds de capital investissement français. Le processus de sélection des fonds d'investissement et la négociation des conditions d'investissement conduits par cette équipe bénéficient aux investissements du Fonds.

Bpifrance Entreprises Avenir 1 co-investira *pari passu* systématiquement aux côtés d'un autre fonds de capital investissement géré par Bpifrance Investissement (France Investissement VI, FFI-VI un fonds pour compte propre) selon des modalités définies dans le règlement. Les particuliers accèdent ainsi à un type de stratégie d'investissement autrefois réservé aux professionnels.

Le montant minimum de souscription de **1 000 €** permet un accès facilité à ce type d'investissement et de participer au **double objectif** de Bpifrance : assurer un rendement financier pour un **placement à long terme** et contribuer à soutenir indirectement principalement les PME et les ETI françaises et européennes non cotées, tout en acceptant notamment **un risque de perte en capital** inhérent à ce type d'investissement.

En tant que particulier, j'investis mon capital dans **Bpifrance Entreprises Avenir 1**. Je suis informé de la vie du fonds **Bpifrance Entreprises Avenir 1** au travers des rapports semestriels et annuels.

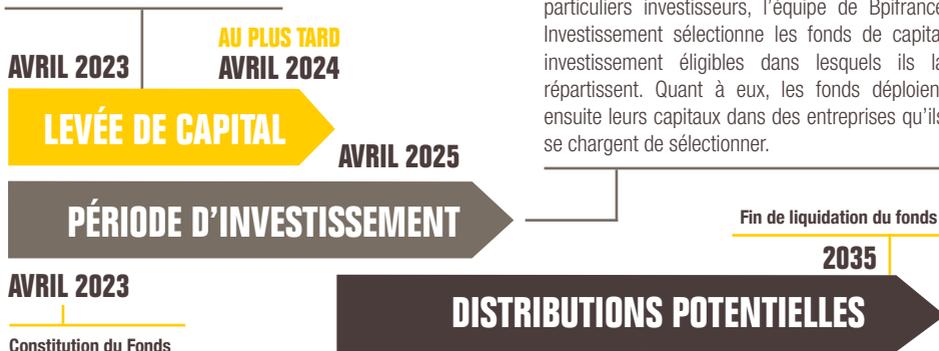
COMMENT LE FONDS CO-INVESTIRA AVEC BPIFRANCE ?



Bpifrance Entreprises Avenir 1 se déploiera dans des fonds de capital investissement correspondant à la stratégie du Fonds puis ces derniers investiront dans des entreprises non cotées.

Un tel investissement étant **sur un temps long**, il n'est pertinent qu'**en cas de conservation de son investissement par l'investisseur pendant dix (10) ans au minimum**.

Les particuliers investissent dans le Fonds, soit en direct sur la plateforme dédiée, soit via leur banque, assurance ou gestionnaire épargne retraite.



Avec l'enveloppe réunie grâce au capital des particuliers investisseurs, l'équipe de Bpifrance Investissement sélectionne les fonds de capital investissement éligibles dans lesquels ils la répartissent. Quant à eux, les fonds déploient ensuite leurs capitaux dans des entreprises qu'ils se chargent de sélectionner.

AVRIL 2023

Constitution du Fonds

Calendrier indicatif

AVRIL 2025

Fin de liquidation du fonds

2035

DISTRIBUTIONS POTENTIELLES

Les entreprises dans lesquelles les fonds ont investi évoluent (croissance, internationalisation, restructuration, etc.) avec plus ou moins de succès selon leurs contextes propres. Lorsqu'un fonds de capital investissement cède ses parts (nouvelle levée de fonds, entrée en bourse, vente industrielle, vente aux dirigeants, etc.), celui-ci récupère sa quote-part du prix de cession éventuelle et peut ainsi distribuer les sommes correspondantes à ses investisseurs, dont le Fonds. Le Fonds peut alors ensuite distribuer ces sommes à ses investisseurs particuliers, au fil de l'eau jusqu'à sa liquidation.

PORTEFEUILLE CIBLE

- 12 fonds de capital investissement environ avec des critères clairement définis (tailles minimales, secteurs cibles...).
- Indirectement, 200 sociétés – PME et ETI françaises et européennes non cotées – réparties entre PME/ETI et dans différents secteurs d'activité.



**PRINCIPAUX
TERMES ET
CONDITIONS
DU FONDS**

4.1 PRINCIPAUX TERMES & CONDITIONS

NOM DU FONDS	BPIFRANCE ENTREPRISES AVENIR 1
FORME JURIDIQUE	FCPR agréé par l'Autorité des Marchés Financiers
DURÉE DE VIE DU FONDS	10 ans + 2 extensions possible d'1 an
PÉRIODE DE BLOCAGE DES RACHATS	10 ans
SOCIÉTÉ DE GESTION	Bpifrance Investissement (agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-01006)
DATES DE SOUSCRIPTIONS	Du 19 avril 2023 au 18 avril 2024. Le Fonds pourra clôturer par anticipation sa période de souscription
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 000 €
MONTANT MAXIMUM DE SOUSCRIPTION	1 000 000 € ⁽¹⁾
PÉRIODE D'INVESTISSEMENT	12 mois + 2 extensions possibles de 6 mois chacune
RENDEMENT NET CIBLE	c. 8 % de TRI Net ⁽²⁾ - le rendement cible de l'investissement n'est pas garanti et ne constitue qu'un objectif de gestion. Le Fonds Bpifrance Entreprises Avenir 1 ne bénéficie d'aucune garantie en capital et les souscripteurs pourront perdre tout ou partie du capital initialement investi
FRAIS	TFAM : 3,50 % ⁽³⁾

⁽¹⁾Ce maximum n'est pas applicable aux souscripteurs professionnels de type compagnie d'assurance vie.

⁽²⁾Le TRI Net est présenté net des frais de gestion mais avant, le cas échéant, (i) tout frais et/ou impôt et/ou charge liés aux éventuels supports d'investissement utilisés par les porteurs de Parts (PEA-PME, plan d'épargne retraite, contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et (ii) tout prélèvement fiscal et social applicable à chacun des porteurs de Parts en fonction de sa situation personnelle et de la catégorie de Parts qu'il détient dans le Fonds.

⁽³⁾TFAM désigne les Taux de Frais Annuels Moyens.

4.2 CATÉGORIES DE PARTS ACCESSIBLES

PARTS A1	Personne physique résidente fiscale française et société patrimoniale ⁽¹⁾ française	Parts ouvrant droit à un régime fiscal de faveur, pour les personnes physiques résidentes fiscales françaises, sous certaines conditions ⁽²⁾
PARTS A2		Éligibles au PEA-PME
PARTS B1	Éligibles aux contrats d'assurance sur la vie et de capitalisation en unités de compte	
PARTS C	Personne physique résidente fiscale française titulaire d'un plan d'épargne retraite <i>via</i> son gestionnaire	

⁽¹⁾ Toute société qui a pour activité principale la gestion de son propre patrimoine mobilier et immobilier dont les associés sont soit des personnes physiques, soit des sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés, soit des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés dont les associés seraient exclusivement des personnes physiques ou des sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés.

⁽²⁾ Notamment de conserver leurs parts A1 souscrites pendant au moins 5 ans suivant la fin de la période de souscription conformément aux modalités décrites à l'article 6.4 du règlement.



BON À SAVOIR
VOS QUESTIONS
LES PLUS
FRÉQUENTES

5.1 QUE FAIRE SI J'AI DES QUESTIONS ?

Notre service client, opéré par notre partenaire Tylia Invest, sera là pour vous épauler tout au long de votre souscription et durant la durée de vie du Fonds.

Vous pouvez contacter Tylia Invest, soit par email à l'adresse **fonds-bpifrance@tyliainvest.com** soit par téléphone au **01.83.62.80.12**

5.2 COMMENT LES FONDS INVESTIS SERONT-ILS SÉLECTIONNÉS ?

Une fois votre souscription réalisée, vous n'avez rien à faire ! Nos équipes se chargent de sélectionner les fonds de capital investissement dans lesquels le Fonds investit selon les critères définis à l'article 3 du règlement (et dont certains sont repris ci-dessous). Vous recevrez régulièrement des informations relatives à la performance de votre capital sous forme de rapport.

Principaux critères de sélection des fonds sous-jacents

Taille cible min. est de 150 M€	Les fonds de capital investissement devront être classés articles 8 ou 9 SFDR	Équilibre global du portefeuille (fonds de capital développement 60 % min., fonds de capital-risque et de capital croissance 40 % max.)	Expérience et historique de performance des équipes de gestion vérifiés lors du process de « due diligence » mené par les équipes de Bpifrance Investissement
---------------------------------	---	---	---

5.3 COMMENT MESURER LE RENDEMENT D'UN FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ?

Pour mesurer la performance du capital investissement, qui ne peut être valorisée directement par les cours de la bourse, on peut utiliser le TRI (Taux de Rendement Interne) qui est un indicateur qui prend en compte chaque flux à sa date d'occurrence et les ramène tous sur un rendement annuel.

Le TRI net⁽¹⁾ est le TRI réalisé par un souscripteur sur son investissement dans un véhicule de capital-investissement. Il prend en compte les flux négatifs relatifs aux appels de fonds successifs et les flux positifs liés aux distributions ainsi qu'à la valeur liquidative des parts détenues dans le véhicule à la date du calcul.

5.4 QUEL RENDEMENT PUIS-JE ESPÉRER ?

Le fonds **Bpifrance Entreprises Avenir 1** a pour objectif de réaliser un TRI annuel net cible d'environ 8 % par an. Cet objectif a été établi par la Société de Gestion notamment sur la base d'hypothèses de distributions futures pour chacun des Fonds du Portefeuille qui composera le portefeuille du Fonds. Ces hypothèses ne constituent en aucun cas un engagement de la Société de Gestion concernant la performance finale qui sera effectivement réalisée par le Fonds. En effet, il s'agit d'hypothèses établies sur la base des performances passées qui ne sauraient préjuger des performances futures. Le TRI est présenté net des frais de gestion mais avant impôt. Ce rendement cible de l'investissement n'est pas garanti et ne constitue qu'un objectif de gestion.

Le fonds **Bpifrance Entreprises Avenir 1** ne bénéficie d'aucune garantie en capital et les souscripteurs pourront perdre tout ou partie du capital initialement investi.

5.5 QUELS SONT LES FRAIS ASSOCIÉS ?

3,5 % du Montant Total Souscrit (MTS) qui représente le taux de frais annuel moyen (TFAM) qui peut être prélevé.

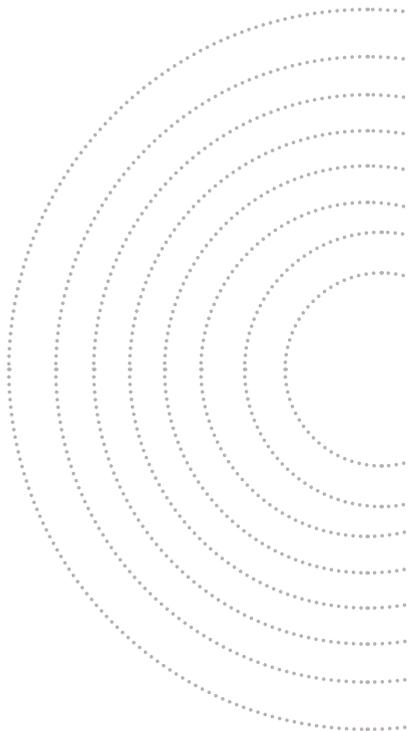
⁽¹⁾ Le TRI net est net des frais supportés par le fonds et du *carried interest* (i.e. intéressement correspondant à un pourcentage des plus-values réalisées par l'équipe de gestion du fonds). Il inclut l'impact de la trésorerie, l'effet temps et la valeur estimée du portefeuille. Le TRI net intervient avant, (i) tout frais et/ou impôt et/ou charge liés aux éventuels supports d'investissement utilisés par les porteurs de Parts (PEA-PME, plan d'épargne retraite, contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et (ii) tout prélèvement fiscal et social applicable à chacun des porteurs de Parts en fonction de sa situation personnelle et de la catégorie de Parts qu'il détient dans le Fonds.

5.6 COMBIEN DE TEMPS MON CAPITAL EST-IL BLOQUÉ ?

Investir dans le Fonds est un investissement long terme, peu liquide dont les rachats ne peuvent pas être demandés par les investisseurs pendant une durée de dix (10) ans suivant le premier jour de la Période de Souscription (sauf cas de déblocage exceptionnel prévus dans le règlement du Fonds).

Investir dans des entreprises non cotées au travers d'un fonds de capital investissement, permet de contribuer à leur projet de croissance : développer ses produits et services, recruter de nouveaux talents, exporter vers de nouveaux marchés... À noter que la période de détention moyenne des fonds de capital investissement est en moyenne de 5,5 ans en 2019⁽¹⁾, il s'agit donc d'un engagement de long terme, pour lequel, les investisseurs doivent faire preuve de patience.

Une fois le fonds déployé, les remontées de capital (distributions) se feront au fil de l'eau en fonction de la vie des entreprises investies et au rythme de la cession des actifs détenus dans les fonds de capital investissement.



⁽¹⁾Source : Etude eFront « Exit Environment in 2020 and evolution of holding periods », 2020.

BPIFRANCE
ENTREPRISES
AVENIR 1